

Règlement

Marché de Noël de Levroux

Le Marché de Noël organisé par la ville de Levroux a pour objectif de proposer aux Levroussains une soirée dans l'esprit traditionnel de Noël. Les stands seront destinés à un large public et permettront aux visiteurs de faire leurs achats et de profiter de diverses animations dans un esprit convivial et festif.

Organisation générale

Le marché de Noël se tiendra le vendredi 17 décembre de 16h à 21h.

Chaque année, le marché de Noël prend vie dans le cœur historique de Levroux autour de la Collégiale Saint-Sylvain. Le marché, semi-nocturne, attire chaque année de nombreux visiteurs par la diversité de ses exposants, les illuminations du site, et les animations proposées tout au long de la soirée.

L'accueil des exposants

L'équipe organisatrice sera présente afin de vous accueillir et vous guider vers votre emplacement. L'accueil se déroulera de 13h à 15h30 autour de la Collégiale Saint-Sylvain. Tous les stands devront être prêts et ouverts au public à 16h et jusqu'à 21h, fin du marché. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation aux plages horaires obligatoires.

Les organisateurs demandent à ce que les produits présentés soient en corrélation avec le thème de Noël et les fêtes de fin d'année (par exemple vente de produits tels que bijoux, foie gras, etc, pouvant être offerts ou utilisées lors des fêtes de fin d'année).

Les emplacements : Modalités techniques

Configuration des emplacements et tarifs

<p>Emplacement couvert de 2m</p> <p><i>Sous barnum collectif ou petit stand individuel. Place limitée, attribuée en fonction des disponibilités (1)</i></p>	<p>3€ pour les exposants hors Levroux</p>	<p>Gratuit pour les exposants de Levroux</p>
<p>Emplacement de plein air</p> <p><i>Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.</i></p>	<p>3€ de 1 à 3 mètre linéaire pour les exposants hors Levroux</p> <p><i>Au-delà de 3 m linéaire : 1€ le mètre supplémentaire</i></p>	<p>Gratuit pour les exposants de Levroux</p>

(1) Afin de garantir des emplacements couverts à un maximum d'exposants, il sera accordé un seul emplacement couvert par participant. Toute demande d'espace supplémentaire sera examinée après le dépôt de tous les dossiers examinée après le dépôt de tous les dossiers

Matériel mis à disposition

Pour les emplacements couverts des tables pourront être mises à disposition (une par stand).

Electricité et éclairage

La puissance électrique étant limitée, l'exposant s'engage à limiter ses branchements à ce qu'il a indiqué dans son dossier d'inscription. Tous les appareils électriques non signalés lors de l'inscription ou utilisant une puissance supérieure à ce qui avait été indiqué devront être remballés.

Des coffrets électriques seront installés à plusieurs endroits du marché. Il est demandé aux exposants d'apporter leur propre rallonge électrique. Un éclairage minimum sera fourni sous les stands couverts.

Sécurité et stationnement

Dans le cadre du plan Vigipirate, une fermeture complète du marché sera mise en place. Aucun véhicule ne sera donc autorisé à stationner ou à circuler autour de la Collégiale Saint-Sylvain pendant les heures d'ouverture du marché. Et aucun stand ne peut être déménagé durant les heures d'ouverture au public (16h à 21h).

Pendant la manifestation, les stands et ce qu'ils contiennent sont sous l'entière responsabilité des exposants. En aucun cas, la responsabilité de la ville de Levroux ne pourra être mise en cause en cas de casse ou de vol.

Mesures sanitaires

En raison de la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de Covid-19, tous les exposants et visiteurs seront dans l'obligation de porter un masque sur toute la zone du marché. L'événement se tiendra dans le strict respect des normes COVID en vigueur. Entrée (potentiellement) soumise à la présentation d'un pass sanitaire.

Vente de restauration et boissons

Pour les exposants qui souhaitent faire de la restauration sur place, aucune cuisson ne sera autorisée sous les stands couverts (fournis par la municipalité), tout comme le stockage de bouteille de gaz.

Pour les ventes de boissons alcoolisées, une demande d'autorisation de débit de boissons devra être demandée par l'exposant.

Décoration des emplacements

La décoration des stands est à votre charge. Merci de prévoir une nappe pour protéger les tables mises à disposition. Il est interdit de coller, scotcher des éléments sur les barnums.

Caution de réservation

Une caution de réservation de 50€ (en chèque à l'ordre du Trésor public) vous est demandée. Lors de votre départ, un état des lieux de votre emplacement sera effectué. Si aucune dégradation n'est observée, votre caution ne sera pas encaissée et le chèque vous sera restitué sous une semaine par courrier postal.

Modalités d'inscription

Le marché est ouvert aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants et association de la ville, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché. Les demandes d'inscription seront examinées par une commission de la ville organisatrice qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés, sans être tenu de motiver ses décisions.

